



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 07 décembre 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de l'auberge de jeunesse de Bourglinster.

Selon nos informations, l'auberge de jeunesse de Bourglinster fermera ses portes au 31 décembre 2017 en raison d'une capacité d'accueil insuffisante et un faible standard des chambres et dortoirs.

Au vu de ces informations, j'aimerais poser plusieurs questions à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, pour quelles raisons l'Etat, en tant que propriétaire du bâtiment, n'a pas davantage investi dans l'extension et la rénovation de l'auberge ?
- Dans la mesure où le site de Bourglinster constitue un des sites principaux du Mullerthal, Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que la fermeture de l'auberge risque de priver une région entière d'une telle infrastructure, sachant que l'auberge la plus proche se trouve à Echternach ?
- Est-ce que d'autres projets sont prévus pour le bâtiment concerné ? Dans l'affirmative, lesquels ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Françoise Hetto
Députée



Luxembourg, le 15 janvier 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3509 de Madame la Députée Françoise Hetto

Les raisons invoquées par Madame la Députée Françoise Hetto au sujet de la fermeture de l'auberge de jeunesse de Bourglinster sont correctes. Il s'est avéré que le bâtiment présente des infrastructures d'accueil qui ne sont plus adaptées aux besoins actuels des usagers. Il fait face à un faible standard des chambres et dortoirs et ne remplit pas les conditions d'accès et d'infrastructure pour personnes à mobilité réduite.

L'État ne compte pas investir dans l'extension et la rénovation du bâtiment parce que des travaux d'adaptation ne sont que difficilement réalisables et nécessitent des investissements considérables. Le fait que l'immeuble est partiellement classifié et se trouve sous protection du Service des sites et monuments nationaux, limite les possibilités de rénovation de l'immeuble, comme par exemple l'installation d'un ascenseur afin de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, l'auberge n'est pas adaptée aux familles par un manque de répartition optimale des chambres.

Un recensement sur le nombre de nuitées montre une tendance décroissante depuis plusieurs années. Si le nombre de nuitées comptait 5.830 nuitées en 2012, le nombre a continué à diminuer jusqu'à 2.753 nuitées en 2017. La demande a baissé par le fait que de nouvelles infrastructures plus modernes ont ouvert leurs portes dans la région du Mullerthal à Echternach et à Beaufort. Le réseau des auberges de jeunesse continue à s'élargir au Luxembourg avec une nouvelle auberge de jeunesse récemment ouverte à Esch-sur-Alzette et le projet de relocalisation et d'élargissement de l'auberge de jeunesse à Vianden. Le nombre de lits total mis à disposition au niveau national, comparé à la surface du pays, connaît une très haute densité comparée à celle d'autres autres pays européens.

En ce qui concerne le risque de priver une région entière d'une telle infrastructure touristique, il faut souligner que l'auberge de jeunesse de Echternach (118 lits) et l'auberge de jeunesse de Beaufort (62 lits) sont des nouvelles infrastructures qui permettront de bien couvrir la région du Mullerthal. A côté de l'auberge de jeunesse de Luxembourg-Ville, l'auberge de jeunesse de Larochette (77 lits) se trouve également dans les alentours; pour celle-ci, un projet de rénovation est en cours. Ce sont les raisons pour lesquelles la Centrale

des Auberges de Jeunesse a marqué son accord pour la mise à disposition du bâtiment abritant l'auberge de jeunesse de Bourglinster à l'État.

Mon département analyse actuellement les différentes options d'affectation parmi lesquelles figure le concept de logements pour jeunes.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a flourish extending to the left and a horizontal line underneath.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse